
RMI Report 2022

Résultats thématiques



Genre

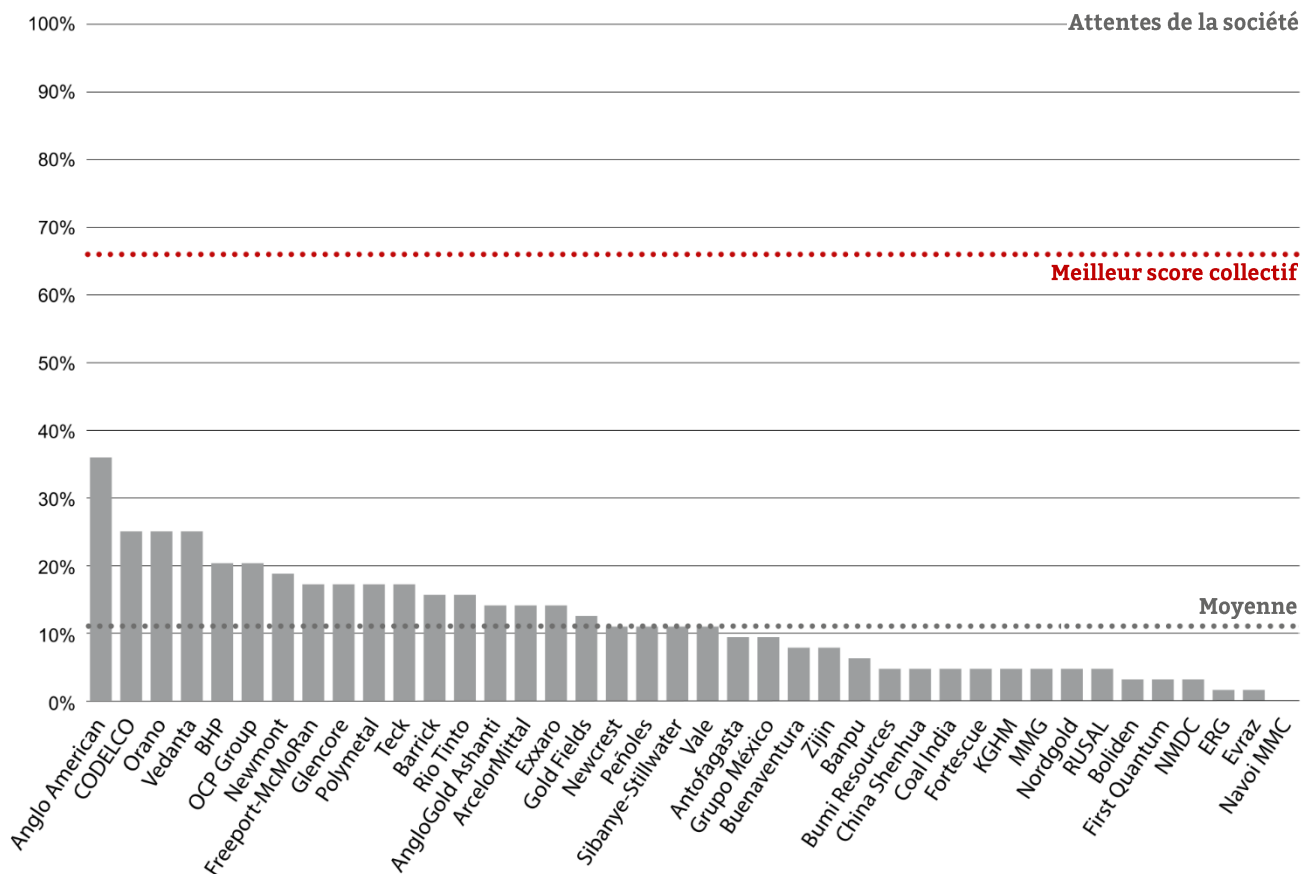
Genre



Les indicateurs de genre évaluent dans quelle mesure les entreprises abordent les questions d'égalité des sexes par le biais de mesures ciblées à différents niveaux : dans leurs structures de gouvernance et de direction, dans leur personnel et dans les Communautés affectées autour de leurs sites miniers. Il est désormais largement reconnu que les femmes sont souvent désavantagées par rapport aux hommes pour ce qui est de l'accès aux avantages de l'exploitation minière (par exemple, au niveau de l'emploi et du soutien de l'entreprise) et de l'exposition aux effets négatifs de l'exploitation minière (tels que le harcèlement et les agressions sexuelles). On attend des entreprises qu'elles démontrent qu'elles s'attaquent aux risques encourus de manière disproportionnée par les femmes et qu'elles soutiennent l'égalité des chances dans les pratiques de travail et le partage des avantages locaux.

Les résultats relatifs au genre montrent qu'il s'agit de la question transversale dont la performance globale est la plus faible, avec un score moyen de seulement 11%. Il n'y a pas seulement un manque de preuves de mesures systématiques sur l'égalité des sexes, mais aussi des preuves très limitées de toute action sur le genre, même sur une base ad hoc. Les pratiques tenant compte de l'égalité des sexes sont encore loin d'être à la hauteur du discours mondial sur l'égalité des sexes dans l'industrie minière. Cependant, collectivement, les entreprises montrent qu'une amélioration significative est à leur portée. Les meilleurs scores obtenus pour toutes les questions métriques montrent que les entreprises pourraient déjà atteindre un score de 66% en adoptant les bonnes pratiques démontrées par leurs pairs.

Résultats sur le genre



EXEMPLES DE RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Harcèlement sexuel et agressions

Les preuves sont très limitées en ce qui concerne les mesures prises par les entreprises pour protéger les travailleuses contre l'intimidation, le harcèlement sexuel et la violence sexiste (voir le spectre des scores ci-dessous). Il s'agit d'une lacune majeure dans les stratégies de prévention des entreprises, d'autant plus que ces risques se sont avérés courants sur les lieux de travail miniers (voir par exemple les preuves dans le récent rapport du RMF sur les [effets nocifs de l'exploitation minière](#)).



Évaluations de l'impact sur les femmes

Malgré les nombreux rapports et webinaires sur les impacts de l'exploitation minière sur le genre et les conseils disponibles sur les évaluations de l'impact sur le genre dans l'exploitation minière, il existe très peu de preuves que les entreprises disposent de systèmes pour évaluer régulièrement les impacts de leurs opérations sur les femmes dans les communautés affectées par l'exploitation minière. Seules trois entreprises font une référence même minimale à l'inclusion des aspects liés au genre dans les évaluations de l'impact social (voir le spectre des scores ci-dessous) et aucune preuve n'a été trouvée que des évaluations de l'impact sur le genre ont été effectuées.



0 score  Score complet

TENDANCES

Des progrès très limités en matière d'égalité des sexes

Comme dans les évaluations précédentes, il y a très peu de preuves que les entreprises prennent des mesures en faveur de l'égalité des sexes, que ce soit au sein de leur personnel ou dans le contexte des communautés affectées par l'exploitation minière. La performance moyenne globale n'a augmenté que de deux points de pourcentage au cours des deux dernières années. Le seul sujet pour lequel la performance a augmenté de manière significative est la garantie de l'équilibre entre les sexes au sein des conseils d'administration et des équipes de direction ; la plupart des entreprises font des efforts pour améliorer l'égalité des sexes au sein de leurs structures de direction et de gouvernance et les 40 entreprises obtiennent une moyenne de 18% sur cette question. En revanche, seule une minorité d'entreprises fait preuve de mesures visant à garantir l'accès des femmes aux programmes de soutien aux marchés publics locaux ou à protéger les travailleuses contre la violence sexiste.

EXEMPLE DES MEILLEURES PRATIQUES

EPI adaptés aux femmes

BHP a travaillé avec son principal fournisseur pour redessiner les EPI et les vêtements de travail afin de s'assurer qu'ils sont adaptés à tous/tes les travailleur·ses, y compris les femmes. Le fournisseur a entrepris une série de consultations dans toutes les exploitations australiennes de BHP pour discuter des améliorations à apporter à la gamme de vêtements de protection. Un atelier sur les vêtements adaptés à la maternité a été organisé afin de recueillir l'avis des travailleuses enceintes sur les modifications à apporter à la gamme existante. Au total, 72 modifications et améliorations ont été apportées jusqu'à présent, pour répondre aux besoins des travailleuses, par exemple concernant la taille des chaussettes et des bottes pour femmes, ainsi que la taille et le poids des casques, des vêtements et des lampes frontales.

LIEN AVEC L'ACTION SUR LES SITES MINIERES

Peu de preuves de l'action des sites miniers en matière de genre

Les questions sur le genre sont intégrées dans l'évaluation des sites miniers, la quasi-totalité des 15 thèmes comprenant une question spécifique au genre. Les résultats sur ces questions sont extrêmement faibles, avec pratiquement aucune preuve que les sociétés d'exploitation minière prennent des mesures pour, par exemple, impliquer les femmes des Communautés affectées dans le développement de programmes d'achats locaux ou dans les discussions sur la gestion de l'accès aux ressources en eau partagées. De même, en ce qui concerne les questions liées au lieu de travail, il existe très peu de preuves que les sociétés d'exploitation veillent à ce que les travailleuses aient accès à des EPI adaptés ou à des installations sanitaires séparées et sûres, et pratiquement aucune preuve de l'existence de programmes visant à protéger les travailleuses contre le harcèlement sexuel et la violence sexiste. Seuls quelques sites miniers font preuve d'un quelconque niveau d'action sur ces questions fondamentales.

Avertissement

Les constatations, conclusions et interprétations contenues dans le présent rapport RMI Report 2022 ne reflètent pas nécessairement les points de vue des bailleurs de fonds, administrateur·rices et employé·es de la Responsible Mining Foundation, ni des autres personnes ayant participé aux consultations ou contribué à ce rapport comme conseillers.

Le présent rapport est publié à titre d'information uniquement et n'est nullement destiné à un usage promotionnel. Ce rapport ne fournit aucun conseil ni recommandation sur le plan comptable, juridique, fiscal ou propre aux investissements, et il ne constitue ni une offre ni un démarchage en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers d'aucune sorte. Pour comprendre pleinement la méthodologie du RMI Report 2022, il convient de consulter les sections correspondantes du site Internet.

Le RMI Report 2022 cherche des preuves relatives aux politiques et pratiques des entreprises sur les questions économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (EESG), mais ne cherche pas à mesurer les résultats concrets obtenus sur ces questions EESG. Les résultats sont basés uniquement sur des éléments provenant du domaine public ou fournis par les entreprises en tant que données ouvertes. Bien que ces informations soient considérées comme fiables, rien ne garantit leur exactitude et leur exhaustivité. De même, ces informations ne permettent pas d'exclure l'existence de politiques et de pratiques que le RMI Report 2022 n'a pas pu prendre en compte aux fins de l'évaluation. À cet égard, les résultats des entreprises dont les scores sont faibles ne reflètent pas nécessairement l'absence de politiques et de pratiques pertinentes, mais peuvent s'expliquer par des lacunes en termes de reporting public, des restrictions d'accès à l'information et/ ou des difficultés d'accès au portail web du RMI pour les entreprises.

Il convient de noter que, avant la publication du présent rapport, chaque entreprise figurant dans le RMI a été invitée à vérifier l'exactitude factuelle des données et des preuves contextuelles sur lesquelles se fonde le RMI, et à passer en revue les informations propres à l'entreprise dans la bibliothèque de documents du RMI.

Les noms et frontières sur les cartes ne reflètent pas une position officielle de la part de la RMF ni des personnes impliquées dans sa gouvernance, ses employé·es ou ses prestataires de services. Les cartes sont utilisées à titre indicatif et ne sont en aucun cas l'expression de l'opinion de la RMF en ce qui concerne les statuts légaux des pays ou territoires, ou en matière de délimitation des frontières ou limites territoriales. Chaque fois que nécessaire, ce sont les approches de l'ONU vis-à-vis de la représentation des frontières qui ont été prises en compte.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour vérifier l'exactitude des traductions, la version anglaise du document doit être considérée comme la version définitive. Le RMI se réserve le droit de publier des rectificatifs sur son site Internet et les lecteur·rices du rapport RMI Report 2022 sont invité·es à consulter le site Internet pour toute correction ou modification www.responsibleminingindex.org.

Mention relative aux droits d'auteur

Toutes les données et contenus écrits sont mis à disposition selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 (CC BY-NC 4.0).



Le contenu couvert par la licence ne peut être utilisé ni à des fins commerciales, ni de manière discriminatoire, dégradante ou faussé. En cas d'utilisation, veuillez créditer comme suit « Responsible Mining Foundation (RMF), RMI Report 2022 ». Les images, photographies et vidéos présentées.

www.responsibleminingindex.org



Responsible
Mining Foundation